

République Française

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE



COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du jeudi 4 octobre 2018



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS :

- M. Jean-Bernard MION, Maire
- M. Patrice CIRIO, 1^{ER} Adjoint, délégué à la sécurité, à la prévention des risques, aux déplacements et à l'urbanisme
- Mme Béatrice CUBIZOLLES, Adjoint délégué à la famille, à la vie scolaire et périscolaire
- M. BORIOSI, Adjoint délégué au développement économique et durable, à la protection et la valorisation des patrimoines et traditions Colloises
- Mme Catherine MARINO, Adjoint délégué aux ressources humaines et à la gestion administrative
- M. Jean-Philippe CHAUVIN, Adjoint délégué aux finances, à la commande publique et à l'évaluation des politiques locales et syndicales
- Mme Déborah MINEÏ, Adjoint délégué à la vie locale, la participation citoyenne et aux relations avec les associations
- M. Yves DURAND, Adjoint délégué à la qualité de la vie et aux travaux
- Mme Cécile RAUZY, Adjoint délégué à la solidarité, au lien social et aux actions intergénérationnelles
- Mme Marie-Christine WALTER, Conseiller Municipal
- M. Yves STOJEBÄ, Conseiller Municipal
- M. Philippe LEMESSIER, Conseiller Municipal délégué aux sports
- Mme Sophie RAY, Conseiller Municipal
- M. André BERNARD, Conseiller Municipal
- Mme Valérie MUIA, Conseiller Municipal
- Mme Audrey TALAYRACH, Conseiller Municipal
- Mme Laurence BILLOIS, Conseiller Municipal
- Mme Chrystelle CHAQUET, Conseiller Municipal
- M. Hugo LUCAS, Conseiller Municipal
- M. Gilles BERTAUX, Conseiller Municipal
- Mme Béatrice LEBEL, Conseiller Municipal
- Mme Isabelle LAFFORGUE, Conseiller Municipal
- Mme Laurence PRUNEAUX, Conseiller Municipal
- M. Pierre HELY, Conseiller Municipal
- M. Gabriel GAUCHER, Conseiller Municipal
- M. William VERGES, Conseiller Municipal

POUVOIRS :

- M. André MONRAY, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à Mme MINEÏ
- M. Sébastien THUBET, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à M. DURAND
- M. Bernard CHABROUX, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à Mme PRUNEAUX

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement siéger.

Monsieur Yves DURAND est désigné en qualité de Secrétaire de séance.



SOMMAIRE

	Pages
FINANCES	
1 Décision Modificative n°1 – Budget principal commune – Exercice 2018	7-8
2 Convention pour la mise en place du RGPD avec le SICTIAM	8-9
3 Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup – Répartition comptable des résultats de l’actif et du passif du syndicat	9
4 Avenant garantie d’emprunt Nouveau Logis Azur	9-10
QUALITE DE VIE - TRAVAUX	
5 Autorisation de travaux de chaussées 2018 – Dotation cantonale et Dotation amendes de police 2018	10-11
VIE SCOLAIRE - JEUNESSE	
6 Carte scolaire	11-12
7 Charges des dérogations scolaires – Année 2017/2018	12-13
8 Bilan de la rentrée scolaire	13-15
INFORMATIONS	
9 <i>Tourisme</i> - Bilan de la saison estivale 2018	15-16
10 <i>Sécurité</i> – Convention Commune/Auredis dans le cadre du PCS	16
11 <i>Intercommunalité</i> - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets pour l’exercice 2017 (<i>présentation par la CASA</i>)	4-7



En liminaire Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement, Monsieur Axel MARUHENDA, Président de La Stafferie, entreprise implantée chemin du Défoussat. Lors de la cérémonie des vœux en janvier 2018, le travail remarquable de cette dernière, qui incarne l'excellence colloise, avait été distingué. Touché par cette reconnaissance, Monsieur MARUHENDA a souhaité offrir à la commune un cadeau qui représente le savoir-faire de ses équipes et le « *made in La Colle* ». Il a choisi un symbole de la République : Marianne. C'est donc désormais ce buste de Marianne qui veillera sur la sérénité des débats des séances du Conseil Municipal, dans la salle Rose de Mai. Monsieur le Maire souligne que ce geste symbolique coïncide avec le 60^{ème} anniversaire de la Vème République.

Après une mise en lumière du buste sur une colonne à chapiteau d'inspiration corinthienne, également réalisé dans les ateliers de La Stafferie, Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient une nouvelle fois Monsieur MARUHENDA sous les applaudissements de l'Assemblée et du public.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'aborder le point d'information n°11 en début de séance, pour permettre à l'intervenant de la C.A.S.A d'être libéré rapidement.

Les membres du Conseil Municipal n'émettent aucune objection.

ORDRE DU JOUR

INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2017.

Avant de passer la parole à Monsieur Olivier BERARD, chargé de développement à la Direction Cadre de vie de la C.A.S.A, Monsieur le Maire évoque la démarche de Madame Véronique EXPOSITO, Chef de service direction Jeunesse et Vie Scolaire, qui il y a quelques mois est venue lui proposer, en concertation avec Madame CUBIZOLLES, Adjoint délégué à la famille, à la vie scolaire et périscolaire, un projet « zéro plastique » pour les scolaires mais plus largement en sensibilisant les associations, etc... Président de la commission croissance verte à la Région, Monsieur le Maire s'est dit vivement intéressé par cette idée de travailler sur la suppression progressive des gobelets, bouteilles, ustensiles, en plastique non recyclable, pour les remplacer par des matériaux recyclables. S'il s'agit d'un projet pédagogique qui se déclinera sur l'année scolaire dans le temps péri et extrascolaire, l'impulsion est donnée et une série de gobelets en plastique recyclable personnalisés au logo de la commune, a été commandée pour être utilisée lors des manifestations. Les associations qui organisent également leurs propres manifestations seront également incitées à entrer dans ce type de démarche. Cafes en inox et gobelets en plastique recyclable sérigraphiés seront désormais à disposition des élus lors des séances du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite ensuite Monsieur BERARD à présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2017, non sans avoir souligné l'effort de la commune pour réduire les déchets, la preuve venant d'être démontrée.

Durant l'exposé de l'intervenant de la C.A.S.A la séance est suspendue. Il convient de retenir principalement de la synthèse de ce rapport annuel, étant précise que le rapport complet reprenant les données techniques est accessible sur le site internet de la C.A.S.A www.casa-infos.fr :

Les chiffres principaux faits marquants de 2017 :

- Lancement de la construction de la déchetterie de Roquefort-les-Pins, qui a été ouverte en juin 2018. Il faut savoir que les collois peuvent l'utiliser, le badge d'accès étant valable pour toutes les déchetteries de la C.A.S.A.



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018

- A noter : avec le transfert de la gestion des déchetteries au syndicat mixte UNIVALOM depuis le 1^{er} septembre 2018, les déchetteries de Mougins, Mouans-Sartoux et du Cannet sont également accessibles avec le badge C.A.S.A, le réseau des déchetteries a ainsi été étendu.
- Fin du Plan d'Amélioration de la Collecte lancé par Eco Emballage : ce dispositif a permis d'avoir des subventions sur trois dossiers phares :
 - Densification et réajustement des points d'apport volontaire verre ;
 - Amélioration de la collecte sélective des campings (pour mémoire une réunion avait été organisée au camping Les Pinèdes)
 - Déploiement de la communication engageante (auprès de 21 000 foyers) pour faire prendre conscience à l'usager qu'il doit s'impliquer dans les gestes du tri sélectif. Vallauris a été site pilote, puis en 2017 ce système de communication a été développé sur l'ensemble des communes de la CASA. A ce titre, les bennes de ramassage ont notamment fait l'objet d'un flocage particulier en fonction des campagnes de communication qui sont lancées. La première campagne a porté sur le verre qui a la particularité d'être recyclable à l'infini, comme l'acier et l'aluminium.
- Renouvellement pour la 3^{ème} année consécutive de la certification ISO 9001 pour la direction d'Envinet. Pour information la CASA tend à obtenir cette certification à d'autres services, notamment la direction d'Envibus. Un objectif de qualité dans toutes les directions...
- Développement de la communication de prévention : important travail des ambassadeurs du tri auprès des usagers et des établissements scolaires (en 2017 : 92 établissements scolaires ont été sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets, les différents types de déchets, les modes de recyclage etc...) Un double objectif : une appropriation du message pour le transmettre au niveau du foyer familial, et une sensibilisation des responsables et du personnel pour faire entrer le tri dans les cantines (déchets biodégradables, emballages, ...). Au final ce sont des tonnes de déchets qui ne seront pas destinées à l'incinération.
- Parallèlement ENVINET participe à la demande des communes aux manifestations en tenant un stand d'information et d'animations.

Les tonnages collectés

Type de déchets	Tonnages Collectés 2017	Valeur CASA par habitant/an	% sur la totalité de la collecte	Observations
Déchets ménagers et assimilés	171 928 T	956kg		
Ordures ménagères résiduelles	83 013 T	461kg	48,3%	Augmentation de 2,33% du tonnage global
Collecte sélective	14 916 T	83kg		
Recyclables biflux	8 553 T	48kg	5,5%	
Carton	904 T	5kg		
Verre	5 459 T	30kg	3,2%	
Déchetteries (ouvertes aux particuliers et professionnels)	67 090 T	373kg	5,0%	Les apports en déchetterie ont augmenté de 9% (principalement lié aux déchets verts)
Déchets textiles/chaussures	532 T	4,1kg	0,3%	Objectif 865 T non atteint encore
Huiles de friture	108 T			
Végétaux (porte à porte s/ 9 communes)	6 377 T	130 kg	18,6%	Augmentation de 6 778 T de végétaux collectés résultant de +30% d'apports en déchetteries et +10,6% de collecte en porte à porte (notamment suite à l'extension sur les communes de Bar s/Loup-Tourettes-Châteauneuf)
Végétaux valorisés par la plateforme de compostage (collecte et apports en déchetterie)	31 930 T	177,5kg		
Enlèvement des encombrants	19 209 T		9,1%	Augmentation des demandes d'enlèvement +18%
Gravats propres			4,0 %	
Gravats sales			6,1 %	



- La valorisation des déchets : 98 % en 2017 - (il reste 2% en enfouissement)

Type de valorisation	Tonnage
Valorisation énergétique des ordures ménagères, mobilier, DMM, DEEE, encombrant, bois, valorisables	88 621 60%
Valorisation matières – Recyclage (bi-flux, plastiques, emballages, acier, bois, papier, ferrailles, DEEE, verre, textile, linge, mobilier)	47 673 T 28 %
Compostage	31 930 19 %
Centre de stockage (DEEE, bois, encombrants, gravats)	3 704 2%

- Indicateurs financiers

- Coût du traitement des déchets : 14 204 348,54 € - 39% des dépenses de fonctionnement
- Le financement de la collecte et du traitement est assuré par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Contribution des usagers à la TEOM : 214,14€/habitant
- Contribution des usagers : recettes en déchetteries : 9,79€/habitant
- Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est fixé à 9,5%, l'un des plus faibles du département des Alpes-Maritimes (Métropole 10,80% - Cannes 11 %), grâce notamment à la participation au tri des habitants de la CASA.
- Dépenses d'investissement : 4,4 M€ (renouvellement du parc des véhicules, remplacement des bacs, développement de certains outils)

Les réponses apportées aux questions des élus :

- **Monsieur le Maire** a rappelé qu'il avait saisi la CASA le 30 août dernier, du problème relatif au nettoyage des bacs, qui n'avait pas été réalisé depuis deux ans (dans le meilleur des cas). Il comprend les contraintes budgétaires de la communauté d'agglomération, cependant il s'agit d'une question d'hygiène et de salubrité publiques.

Monsieur BERARD a indiqué qu'effectivement les contraintes du pacte budgétaire Etat-Collectivité ont nécessité des coupes budgétaires importantes, et le nettoyage des bacs est concerné. Ce problème concerne l'ensemble des communes de la CASA et pas seulement La Colle-sur-Loup. En fonction de l'exécution budgétaire connue en ce début du mois d'octobre, une petite enveloppe de prestations de service va pouvoir être débloquée pour permettre une campagne de nettoyage des bacs sur l'ensemble des communes.

- **Monsieur Marc BORIOSI**, Adjoint délégué au développement économique et durable, à la protection et la valorisation des patrimoines et traditions Colloises, a fait remarquer que le pacte financier était entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018, or les bacs à ordures ménagères ou emballages, en particulier ceux situés dans le cœur de village, comporte des autocollants rappelant qu'ils ont bénéficié d'un lavage en 2015 ou 2016. Certains bacs dans le village ou bien en périphérie sont dans un état lamentable. Il rappelle qu'il y a deux ans, une demande identique d'entretien des bacs avait été formulée. A la lecture du rapport annuel on constate une volonté de passer à une collecte en porte-à-porte pour supprimer progressivement les points de regroupement, le lavage des bacs relèvera alors des usagers. Mais en tout état de cause, il est nécessaire de faire un effort pour les points de regroupement encore existants.



Monsieur BERARD a précisé qu'en 2015, Véolia avait été chargé de la prestation lavage, en témoigne les autocollants restés sur les bacs depuis. Depuis 2016, ce travail est effectué en régie avec quelques aléas et un manque de moyens, cependant en 2017 les bacs ont été lavés deux fois, même si l'on considère que ce n'est pas suffisant.

- **Monsieur le Maire** insiste sur le fait qu'il a saisi le Président de la C.A.S.A, le Vice-Président en charge des déchets, et la direction d'Envinet car il s'agit d'un problème de salubrité publique, et la commune ne peut pas simplement répondre à ses administrés que cela relève des compétences de la communauté d'agglomération, ils ne comprennent pas. Monsieur LEONETTI a bien compris la problématique, la direction d'Envinet a été sensibilisée et la situation tend à s'améliorer, il tient à les remercier.
- **Monsieur Yves STOJEBA**, Conseiller Municipal, a demandé s'il s'agissait d'une question de rentabilité, et **Monsieur William VERGES**, Conseiller Municipal si ces coupes budgétaires allaient durer jusqu'en 2020.

Monsieur BERARD a souligné que le pacte financier Etat/Collectivités concerne toutes les collectivités dont le budget de fonctionnement est supérieur à 80M€, la contrainte étant de ne pas dépasser 1,2% d'augmentation sous peine de pénalités. D'autres critères viennent encore restreindre l'encadrement des budgets, dont le ratio dépenses par habitant pour lequel la CASA a été pénalisé, il en résulte que l'augmentation du budget de fonctionnement de la C.A.S.A ne doit pas dépasser 1,05%, masse salariale comprise. Ce dispositif doit perdurer jusqu'en 2020.

Monsieur le Maire rouvre la séance en présentant les deux nouveaux responsables de services :

- Mme Emmanuelle LANNELONGUE, responsable du service urbanisme
- M. Xavier LOUISON, Directeur des Services Techniques

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1 – Décision Modificative n°1 – Budget Principal commune – Exercice 2018

Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN, Adjoint délégué aux finances, à la commande publique et à l'évaluation des politiques locales et syndicales, expose à l'Assemblée que cette décision modificative va en quelque sorte réduire le budget primitif tel qu'il a été voté. En effet, il est proposé une diminution de 400 000 € sur la section de fonctionnement, et de 72 050 € sur la section d'investissement. Il en explique les raisons :

- La règlementation comptable ayant évolué, l'inscription au BP de 400 000 € en recettes de fonctionnement, au titre de cessions d'immobilisations, doit en fait être portée en recettes au chapitre 024 de la section d'investissement. Pour parvenir à l'équilibre de la section de fonctionnement, le retrait des 400 000 € de recettes de cette section sera compensé par la diminution à hauteur de 400 000 € du virement à la section d'investissement (chapitre 23). Cette écriture comptable est une demande du trésorier principal.
- Par ailleurs, en fonctionnement il est apparu nécessaire d'augmenter le compte 739223 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » de 9 550 €, suite à la notification du montant à régler pour l'année 2018, qui s'élève à 179 512 €, étant précisé qu'au BP il avait été provisionné 170 000 €. La somme de 9 550€ sera retranchée du virement à la section d'investissement.



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018

- D'autres postes à augmenter : 615521 pour 30 000€ (abattage de platanes malades), 60618 pour 30 000€ (régularisation factures de gaz 2017 – le crédit inscrit au BP n'était pas suffisant), 673 pour 2500€ dans le cadre de rétrocession de concessions. Le montant total des dépenses fonctionnement s'élève à 72 050€. Pour équilibrer ces dépenses, en section investissement le compte 2128 « aménagement de terrains » sera diminué de 72 050€.

Cette Décision Modificative a été présentée en Commission des finances, qui a émis un avis conforme.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les opérations susvisées.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'UNANIMITE

2 - Convention pour la mise en place du RGPD avec le SICTIAM

Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN rappelle que la réglementation européenne impose aux administrations, collectivités et entreprises la mise en place d'un Règlement Général sur la Protection des Données. Elles ont désormais l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), qui doit garantir les droits et libertés fondamentales des personnes dont les données sont collectées, et tenir un registre pour le suivi des données traitées par les différents logiciels. Le DPD ne peut occuper des fonctions au sein de l'organisme pour lequel il traite les données. La fonction de DPD pouvant être mutualisée, le SICTIAM offre ce type de prestation de service aux collectivités.

Il est donc proposé d'approuver la convention à intervenir avec le SICTIAM pour :

- la mise à disposition d'un logiciel métier dédié,
- la mise à disposition d'un Délégué à la protection des données mutualisé,

Monsieur Pierre HELY, Conseiller Municipal, fait part de sa lecture dans la presse d'un article mentionnant que le Conseil Régional P.A.C.A a diligenté une enquête sur le SICTIAM, dont les conclusions amèneraient la Région à suspendre, voire arrêter les financements pour des montants de 9 M€ sur les Fonds européens et 7 M€ sur les Fonds régionaux. Le service public du haut débit des Alpes-Maritimes deviendrait le principal lésé. La question peut donc se poser : est-il prudent de se lier à un organisme qui suscite de grandes interrogations sur sa gestion ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas souhaitable de faire un procès d'intention d'une partie ou d'une autre. Il indique avoir eu l'information également par la presse. A ce jour, de nombreuses collectivités ont des conventions avec le SICTIAM, et il est difficilement imaginable que cet organisme rencontre des difficultés financières. Si une procédure judiciaire était intentée, il y aurait lieu d'avoir des inquiétudes, or ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN rappelle que la collectivité utilise les outils de gestion des finances et des ressources humaines du SICTIAM. Si ce dernier venait à être défaillant, l'éditeur ne pourra pas retirer la licence d'utilisation de ces logiciels à la collectivité, elle continuera à utiliser les outils, il s'agira simplement de transférer les données sur une autre plateforme que celle du SICTIAM. La maintenance des outils serait reprise par l'éditeur. Dans le cas précis de la mise en place du RGPD, le DPO va piloter, suivre et accompagner le personnel de la commune pour renseigner le logiciel mis à disposition. Lorsque les acteurs internes auront été formés à l'usage de cette application, et si le SICTIAM venait à disparaître pour une raison ou une autre, le travail aura été réalisé, il suffira de confier le rôle de DPO à un autre prestataire. En tout état de cause, le risque est faible cette prestation s'élève à 1 580€.



Monsieur Pierre HELY précise qu'il ne s'agit pas en effet de faire un procès, cependant il ressent toujours un sentiment de frustration lorsque pour certaines prestations il n'y a pas d'autre choix que de passer par le SICTIAM, ou le SDEG. Certains syndicats des Alpes-Maritimes le laissent songeur.

Monsieur Marc BORIOSI souligne que le SICTIAM, comme le SDEG sont des syndicats mutualisés, s'ils venaient à disparaître ils seraient remplacés par d'autres syndicats. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de travailler avec un autre prestataire puisque ce syndicat permet de réaliser d'importantes économies. Aujourd'hui ce qui est reproché au SICTIAM porte sur l'utilisation des Fonds européens, d'où l'enquête interne diligentée par la Région gestionnaire des Fonds européen, mais ce n'est pas le fonctionnement du SICTIAM qui est mis en défaut.

Monsieur William VERGES ajoute que le SICTIAM ne fait aucune communication sur ce dossier et ne se justifie en rien.

Monsieur Marc BORIOSI indique que le vrai problème réside dans le fait qu'un avis interne de la Région se retrouve dans la presse.

La délibération mise aux voix est adoptée à LA MAJORITE : 1 abstention M. HELY

3 - Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup – Répartition comptable des résultats de l'actif et du passif du syndicat.

Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN rappelle que conformément aux dispositions de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup par arrêté du 20 décembre 2017, sans procéder à sa dissolution. Depuis cette date seules ont été opérées les liquidations des écritures comptables de régularisation des opérations en cours au 31/12/2017.

Pour permettre à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté de dissolution du syndicat, chaque commune membre doit se prononcer sur la répartition de l'actif et du passif de ce syndicat. Il est précisé que le Comité syndical du SIVL, dans sa séance du 15 juin 2018, a délibéré sur une répartition de l'actif et du passif à 100 % vers la commune de Villeneuve-Loubet. Le détail comptable est repris dans le rapport de présentation n°3.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** la répartition intégrale à la Commune de Villeneuve-Loubet ;
- D'AUTORISER** toutes les mesures nécessaires en vue de l'intégration des résultats ci-dessus au budget, à l'inventaire et à la trésorerie de la Commune de Villeneuve-Loubet ;
- DE SOLLICITER** Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en vue de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'UNANIMITE

4- Avenant garantie d'emprunt Nouveau Logis Azur.

Avant la présentation de la délibération par Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN, **Monsieur le Maire** souligne qu'il a été surpris par la méthode employée par la Société Nouveau Logis Azur.



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018

En effet, si la renégociation de leur emprunt, pour lequel la commune s'était portée garante est légitime, en revanche ne pas avertir la commune de cette démarche et de la mettre devant le fait accompli en lui demandant par courrier de se porter à nouveau caution, sans autre forme d'explication, lui a semblé pour le moins cavalier. Pour autant, il n'ira pas l'encontre de cette garantie d'emprunt. Il invite ensuite Monsieur CHAUVIN à donner quelques détails.

Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN rappelle les conditions de cette nouvelle garantie d'emprunt sollicitée :

- Un prêt sur 25 ans avait été garanti par la commune en 2012 pour le programme Centifolia (avenue De Lattre de Tassigny)
- L'avenant de réaménagement porte sur un capital restant dû de 843 200,15€, avec un taux d'intérêt indexé sur celui du livret A (à titre indicatif 0,75 % au 29/06/18).
- Compte tenu de la fluctuation possible de ce taux, il est prévu un allongement de la garantie sur la durée
- La collectivité s'engage jusqu'au compt remboursement des sommes dues
- La commission des finances pré conseil municipal a émis un avis conforme et n'a fait aucune observation.

Monsieur Yves STOJEBA demande sur quelle marge est capé le taux.

Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN indique que les vingt premières années la marge est de 1,2 et les dix dernières années de 0,60 (cette marge s'ajoute au taux).

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'avenant de réaménagement de dette garantie par la commune de La Colle-sur-Loup, tel qu'il figure en annexe du rapport de présentation n°4.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'UNANIMITE

5 – Autorisation de travaux de chaussées 2018 pour l'obtention de la Dotation cantonale 2018 et la Dotation des amendes de police 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation cantonale peut être sollicitée pour réaliser des travaux de réfection et sécurisation de chaussées. Une campagne de travaux doit être lancée pour la fin de l'année 2018. Elle portera sur des zones spécifiques qui ont été recensées comme prioritaires. Ce sont principalement les tronçons de voies suivantes qui seront concernés :

- Chemins des Caillades, des Salettes, des Moulières, du Défoussat (entre le boulevard Sauvaigo et le chemin de St Etienne), du Roure, avenues des Jardins de France, de l'Ancienne gare, boulevard Roubert (au niveau du collège).

Le plan prévisionnel de financement est défini comme suit :

<i>Dotation amendes de police 2018 (30% du montant total des travaux)</i>	89 859,24 € TTC
<i>Dotation cantonale 2018 (20,70% du montant total des travaux)</i>	62 000,00 € TTC
<i>Part communale</i>	147 671,56 € TTC
<i>Montant prévisionnel des travaux</i>	299 530,80 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les travaux de chaussées 2018 pour l'ensemble des voies susvisées, étant observé que la commission pré conseil municipal a émis un avis favorable.



Monsieur Pierre HELY souligne avoir l'impression qu'à chaque demande de dotation cantonale, des travaux sont prévus sur le chemin des Moulières.

Monsieur le Maire rappelle que ce chemin, très fréquenté notamment pour accéder à la grande surface située à son débouché, est dans un piteux état, il s'agit d'une question de sécurité. Mais il est vrai qu'en 2015 des bordures béton ont été réalisées pour sécuriser les piétons, le tonnage a été limité, ainsi que la vitesse et un radar pédagogique avait été installé. L'idéal serait de pouvoir réaliser la réfection de l'ensemble des 49,5 kms de voies communales, cependant les contraintes budgétaires ne le permettent pas. Le parti pris a été de prioriser les portions de voies qui nécessitaient des travaux de réfection pour des raisons de sécurité, sachant que l'objectif est de reprendre progressivement le revêtement de l'ensemble des voies.

Madame Béatrice LEBEL, Conseillère Municipale, s'enquiert du déroulé du chantier chemin du Béal, qui semble à l'arrêt.

Monsieur le Maire, se rapprochant de l'Administration pour avoir confirmation, précise que la commune est en attente d'un chiffrage pour des travaux supplémentaires, les travaux devraient reprendre mi-octobre pour se terminer fin novembre. Il restera la réalisation du giratoire au débouché du chemin du Béal.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'UNANIMITE

VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

6 - Carte scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la rentrée scolaire s'est bien passée, avec une ouverture de classe supplémentaire, contrairement à d'autres communes qui perdent une classe, la presse s'en est fait écho. Le processus d'ouverture ou de fermeture de classe décidé par l'Inspection Académique peut sembler relever de la simplicité, or, il n'en est rien. Pour éviter les fermetures de classe, les communes doivent mettre en œuvre une gestion rigoureuse des effectifs par écoles et procéder aux ajustements nécessaires. Ces ajustements ont pour objectif d'avoir un nombre d'élèves limité par classe permettant ainsi aux enfants et aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions.

La parole est donnée à **Madame Béatrice CUBIZOLLES**, Adjointe déléguée à la Famille, la vie scolaire et périscolaire, qui explique les détails des ajustements opérés pour la rentrée scolaire. A ce titre, elle précise que la commune a frôlé la fermeture de classe compte tenu d'un effectif réduit de 28 élèves par rapport à l'année scolaire précédente ainsi qu'un nombre important de demandes de dérogations scolaires pour convenances personnelles des familles. Le travail entrepris par le service de la vie scolaire a porté sur un rééquilibrage des quartiers de secteur scolaire : la route de Cagnes (depuis l'intersection D436/D6 située après le square Jean Moulin – en direction du centre-ville) et l'allée Beaudussel intègrent le secteur dénommé « village ».

Sur cette base, il est proposé une carte scolaire organisée en trois secteurs :

- Secteur n° 1 VILLAGE : école élémentaire Lanza/école maternelle du Brusquet
- Secteur n°2 TEISSEIRE : groupe scolaire Teisseire
- Secteur n°3 ESCOURS : groupe scolaire Pennac.

Un tableau récapitulatif par rues est annexé au Rapport de présentation n°6.

Il est à noter que les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence, cependant en cas de situation particulière liée à l'enfant (handicap, maladie, fratrie) le choix de l'école pourra être adapté. L'Inspection Académique se renseigne régulièrement sur les effectifs scolaires afin de travailler en bonne coordination avec les services.



Monsieur Pierre HELY demande si cette carte scolaire a déjà été appliquée pour la rentrée scolaire 2018.

Madame Béatrice CUBIZOLLES confirme qu'effectivement elle a été mise en œuvre en septembre, ce qui a permis de vérifier que les ajustements opérés étaient adaptés. Il faut savoir par ailleurs que dès le mois d'octobre les services fournissent à l'Inspection Académique un prévisionnel d'effectif, en fonction des naissances, le processus est assez lourd, sachant qu'au mois de janvier débutent les inscriptions pour la rentrée scolaire suivante. Pour l'exemple : en 2015 il y a eu 46 naissances, et en 2017 le nombre passe à 70, c'est la raison pour laquelle la carte scolaire doit être adaptée régulièrement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en sus des naissances, il convient également de tenir compte des constructions nouvelles. Pour mémoire, lorsque l'école Pennac a été ouverte, l'objectif avait été de remplir l'école, ce fut fait au détriment des effectifs de l'école Lanza, mais rapidement l'école Pennac est arrivée à saturation. Il se souvient qu'à son arrivée en 2014, des parents d'élèves, riverains de l'école Pennac, venaient le rencontrer pour lui expliquer qu'habitant à 200m ils ne comprenaient pas pourquoi leurs enfants devaient fréquenter une école située plus loin. Les services de la délégation à la vie scolaire ont fait un énorme travail sur la gestion des effectifs qui a abouti à la proposition de cette carte scolaire. Pour autant, il précise que les enfants finiront le cycle entamé dans un établissement scolaire, de même pour les fratries qui ne sauraient être séparées. La nouvelle carte scolaire s'applique donc aux nouvelles inscriptions. Il ajoute qu'il est important de suivre de très près les effectifs pour éviter toute fermeture de classe, sachant que ces décisions peuvent également intervenir après la rentrée scolaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'UNANIMITE

7 Charges des dérogations scolaires

Madame Béatrice CUBIZOLLES indique à l'Assemblée que 34 élèves inscrits dans les établissements scolaires collois sont domiciliés hors commune. L'accueil de ces élèves est décidé en fonction des capacités d'accueil des établissements et concernent essentiellement des familles dont un parent travaille sur la commune de La Colle-sur-Loup.

Il appartient au Conseil Municipal de décider chaque année du montant des charges de dérogations scolaires à facturer aux communes de résidence de ces familles. Il est rappelé que le calcul du coût moyen par élèves est basé sur le niveau de scolarisation des élèves, du nombre d'élèves scolarisés dans la commune, et des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publique de la commune d'accueil, y compris les (Compte Administratif 2017)

Ainsi, à l'issue de ce calcul le coût par élève est fixé comme suit :

- Ecole maternelle : 2 167,13€
- Ecole élémentaire : 734 ,81€

Monsieur Pierre HELY relève une importante différence entre le coût en maternelle et élémentaire et se demande si c'est lié aux dépenses de personnel en maternelle (ATSEM).

Madame Béatrice CUBIZOLLES confirme que ce coût est induit par les frais de personnel mis à disposition, autrement dit les ATSEM, ainsi qu'un effectif réduit des élèves.

Monsieur le Maire souligne que suite à la Commission vie scolaire réunie le 25 septembre, des précisions peuvent être apportées sur la consommation électrique de deux établissements scolaires :

- Ecole PENNAC : 68 880 kwh
- Ecole LANZA : 64 179 Kwh



Monsieur William VERGES, Conseiller Municipal, explique que la consommation de l'école PENNAC notamment lui a paru énorme, c'est la raison pour laquelle il a souhaité avoir plus de précisions.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a un problème de température sur cet établissement, au printemps et à l'automne trois degrés de température supérieurs par rapport à la norme acceptable ce qui est énorme pour des classes. La commune va être contrainte à réaliser des travaux pour le bien être des enfants, des devis ont d'ailleurs été établis pour des montants entre 6 000 à 7 000 €. Rapportés au coût de la construction de l'école : 16M€ ces montants peuvent sembler raisonnables, mais pour une école qui devrait être à énergie positive ce n'était pas prévisible.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'UNANIMITE

8 Bilan de la rentrée scolaire (information)

Madame Béatrice CUBIZOLLES présente le bilan de rentrée scolaire sous forme de projection, dont on retiendra plus particulièrement :

EFFECTIFS SCOLAIRES

Ecoles Élémentaires	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	Moyenne
Lanza (9 classes)	50	44	42	51	57	244*	27,1
Teisseire (5 classes)	24	17	25	23	27	116	23,20
Pennac (7 classes)	31	33	35	44	35	178	25,43
Total (21 classes)	105	94	102	118	119	538	25,62

(*) + 30 élèves supplémentaire à l'école Lanza par rapport à l'année scolaire précédente ce qui a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Ecoles Maternelles	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	Total	Moyenne
Brusquet (4 classes)	32	32	35	99	24,75
Teisseire (2 classes)	14	20	18	52	26,00
Pennac (4 classes)	24	28	50	102	25,50
TOTAUX (10 classes)	70	80	103	253	25,30

A noter une baisse des effectifs de 28 enfants en maternelle par rapport à l'année scolaire précédente (baisse des naissances en 2014 et 2015). A compter de 2019/2020 cette baisse commencera à se résorber.

DEROGATIONS SCOLAIRES

- Dérogations scolaires La Colle sur Loup vers autres communes : 16
- Dérogations scolaires autres communes vers La Colle sur Loup : 37
- Dépenses pour dérogations scolaires (collois scolarisés hors commune) : 14 060,67€
- Recettes pour dérogations scolaires (élèves résidant hors commune) : 35 202,29 €



Monsieur Pierre HELY souligne qu'il y a très peu de dérogations de collois vers les autres communes dans les petites sections, ce qui se répercutera à la baisse sur le budget pour la suite de la scolarité. A contrario pour les élèves résidant hors commune, les recettes viendront alimenter cette ligne budgétaire des dérogations scolaires.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS LES ECOLES

ECOLE	TRAVAUX REALISES/PROGRAMMES	COUT
<i>Elémentaire Noël Lanza</i>	Réalisés pendant l'été : peintures	8 732,76 €
	Pose de stores vénitiens dans 3 classes	944,00 €
	Pose de barrières Vigipirate	11 348,00 €
	TOTAL	21 024,76 €
<i>Pierre Teisseire</i>	Réalisés pendant l'été : peintures	5 244,00 €
	Pose de barrières Vigipirate	3 254,00 €
	TOTAL	8 498,00 €
<i>Daniel Pennac</i>	Travaux d'amélioration du système anti-intrusion attentat par multi-alarmes	1 543,00 €
	Pose d'un brise-vue autour du grillage et du portail de la cour maternelle	1 001,00 €
	Pose de barrières Vigipirate	9 394,00 €
	Remplacement du sol de la cantine	
	Equipement numérique de l'école	39 797,94 €
	TOTAL	51 735,94 €
COUT GLOBAL AMENAGEMENTS ET TRAVAUX		41 451,76€
COUT EQUIPEMENT NUMERIQUE		39 797,94€
SOIT		81 258,70€

Ont ensuite été évoqués les activités extrascolaires de l'été, suivi des projets péri et extrascolaires, notamment :

- Nettoyons la nature le 28/09/19
- La réduction des déchets
- La santé dans l'assiette
- Les animations culinaires
- Les ateliers sportifs
- La place du jeu en collectivité
- Le plan d'action annuel avec l'UNICEF : thème retenu : différence et handicap

Ainsi que le détail des projets au niveau de la Petite Enfance :

Crèche Ô'Ptits mômes (14 enfants de 15 mois à 3 ans accueillis chaque jour)

- Le potager participatif
- Le repas partagé
- Le Forum petite enfance
- La découverte du livre
- Le lien école/crèche
- Coin motricité
- Ferme itinérante
- Ateliers bébés nageurs
- Sorties



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018

Crèche associative « les Gros câlins » (effectif : 19 enfants de 4 mois à 2 ans accueillis chaque jour)

- Soutien à la parentalité
- Langage des signes bébés
- Rando contée

Monsieur le Maire remercie le service jeunesse et vie scolaire pour le travail réalisé.

INFORMATIONS

9 TOURISME – Bilan de la saison estivale 2018

Monsieur le Maire tient à remercier les deux Vice-présidents de l'office de tourisme Marc BORIOSI et Gilles BERTAUX pour leur implication, avec un été bien rempli, riche en manifestations, ainsi que toute l'équipe de l'Office de Tourisme et du Commerce, sous la houlette de son directeur Vincent Pomparat.

Monsieur Marc BORIOSI, Adjoint délégué au développement économique et durable, à la protection et la valorisation des patrimoines et traditions Colloises, fait un retour sur la saison touristique 2018. Les éléments les plus marquants étant :

- Une fréquentation de l'office de tourisme** en hausse de juin à septembre, avec notamment une progression de la clientèle étrangère (+ 38% en août), mais également une clientèle locale, certainement dû au service billetterie (musées, Marineland...). Le mois de septembre est en recul par rapport à l'année dernière qui était une année exceptionnelle.
- Une forte évolution de l'activité sur les réseaux sociaux, ce qui permet de raconter La Colle-sur-Loup, ses commerces et ses services (une communauté de 6 000 fans FB + 175% en 1 an). A noter que le site internet devient un outil de moins en moins utilisé, la clientèle se tournant essentiellement vers les réseaux sociaux, qui deviennent des influenceurs.
- Fréquentation des hébergeurs (sur la base des déclarations de taxe de séjour au 21/09/2018) : un bon cru 2018 en progression par rapport à 2017, avec une performance du Club Belambra (juin : 8234 nuitées/juillet 10 935 nuitées/août 9454 nuitées). Le mois de septembre devrait également bénéficier d'une hausse de fréquentation (déclarations non parvenues encore)
- Le rendez-vous traditionnel du jazz « So Jazz Festival » : une fréquentation élevée, plus marquée en août, dont bénéficient quelques restaurateurs.
- L'exposition de photographies « COLLOIS » (nouveau 2018) chez les commerçants a eu de bons échos dans la presse, une action simple et peu onéreuse, et une satisfaction de la population.
- Les trois soirées blanches « Tous en blanc » (nouveau 2018) ont connu une belle affluence, avec un succès populaire pour la dernière soirée. Un concept qui sera reconduit en 2019.
- La notoriété de La Colle-sur-Loup : en constante progression avec une présence soutenue dans les médias, sur les réseaux sociaux, un renforcement de la stratégie de marque territoriale « Côte d'Azur France », une version 2018 du clip promotionnel, le démarrage d'une stratégie de communication autour d'influenceurs (comme Jean-Marc Payet photographe ou Dominique Chauvelier quadruple champion de France de marathon).



- Amplification du niveau de services depuis 2017 pour augmenter la fréquentation et développer la rentabilité de l'EPIC : boutique souvenirs « Made In La Colle », des tarifs de billetterie pour les sites touristiques, musées, les plus bas du marché ; des rendez-vous running tout l'été pour découvrir La Colle en courant ce côté sportif permettant de capter du séjour, création du livret d'activités Loupy à destination des enfants (jeux et souvenir de la destination) ; une newsletter hebdomadaire auprès de 1200 abonnés,

Monsieur William VERGES souligne que les recettes encaissées pour la billetterie sont intéressantes (+ de 10 000€), et demande quelle part revient réellement à la commune.

Monsieur Marc BORIOSI répond que la marge sur les ventes est à hauteur de 10 %.

10 SECURITE – Convention Commune/Aurédis dans le cadre du P.C.S

Monsieur Patrice CIRIO, 1^{ER} Adjoint, délégué à la sécurité, à la prévention des risques, aux déplacements et à l'urbanisme, informe l'Assemblée que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde une convention a été établie entre la commune et la société Aurédis (Ets Leclerc) pour la mise à disposition de la commune du stock de denrées de 1^{ère} nécessité et d'eau potable en cas de catastrophe (séisme, déclenchement Plan Orsec, attaque bactériologique...). Bien évidemment la commune s'engage à régler l'intégralité des produits nécessaires pour pallier à la crise, étant précisé que la société Aurédis s'engage également à les facturer à prix coûtant. Il remercie Monsieur MAILFERT, représentant la société, qui a bien voulu prendre cet engagement sur une durée de cinq années. Par la même occasion il remercie également Monsieur Gilbert GARELLI qui fait un travail de suivi régulier du Plan Communal de Sauvegarde.

A son tour, Monsieur le Maire remercie Monsieur MAILFERT, ainsi de Monsieur GARELLI qui a rédigé ce Plan Communal de Sauvegarde et dont il assure régulièrement la mise à jour. C'est encore lui qui est en charge du processus d'alerte de la population lors des épisodes météorologiques signalés par les services de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Fait à La Colle-sur-Loup, le 4 octobre 2018, et ont signé en page suivante les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Yves DURAND.



OBSERVATIONS



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018

	M. MION, Maire	
M. CIRIO	Mme CUBIZOLLES	M. BORIOSI
Mme MARINO	M. CHAUVIN	Mme MINEÏ
M. DURAND	Mme RAUZY	M. MONRAY Excusé – Pouvoir Mme MINEÏ
Mme WALTER	M. STOJEBÀ	M. LEMESSIER
Mme RAY	M. BERNARD	Mme MUIA
Mme TALAYRACH	Mme BILLOIS	M. THUBET Excusé – Pouvoir M. DURAND
Mme CHAQUET	M. LUCAS	M. BERTAUX
M. CHABROUX Excusé – Pouvoir Mme PRUNEAUX	Mme LEBEL	Mme LAFFORGUE
Mme PRUNEAUX	M. GAUCHER	M. VERGES
M. HELY	Mme MINEÏ Pour M. MONRAY	M. DURAND Pour M. THUBET
Mme PRUNEAUX pour M. CHABROUX		